



16ème législature

Question N° : 2791	De Mme Karine Lebon (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Accueil des familles sri-lankaises	Analyse > Accueil des familles sri-lankaises.
Question publiée au JO le : 01/11/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'arrivée de migrants sri-lankais à La Réunion. En effet, Mme la députée s'inquiète des conditions d'accueil et des moyens alloués aux acteurs locaux. Depuis septembre 2022, plus de 70 personnes en provenance du Sri Lanka sont arrivés sur l'Île sur des navires de fortune. Actuellement, plus de 150 Sri-Lankais attendent sur l'île de Diego Garcia et pourraient, dans les semaines à venir, se diriger vers l'île de La Réunion. Mme la députée souhaite mettre la lumière sur les conditions d'accueil de ces personnes qui ont fui un pays subissant un bouleversement politique et qui sollicitent la solidarité internationale. Les collectivités réunionnaises, les associations et tous les acteurs du monde social manquent cruellement de moyens pour la prise en charge décente de ces groupes de migrants comprenant femmes et enfants. Alors que, le 27 septembre 2022, la maire du chef-lieu en appelait à la solidarité pour une meilleure répartition entre les communes de l'accueil des familles sri-lankaises, l'Association des maires de La Réunion, à l'écoute de ces problématiques a répondu : « Les communes n'ont pas forcément toutes les clés pour accueillir ces familles sri-lankaises. Nous devons déjà traiter l'urgence sociale. » En effet, La Réunion compte actuellement 36 centres d'hébergements, dont une grande majorité sont situés dans le chef-lieu et ne disposent déjà plus de places disponibles. Mme la députée craint une montée de la tension sociale sur l'île. Il faut agir vite avant que le dialogue social ne soit rompu. Mme la députée s'inquiète également des conditions de vie des familles sri-lankaises renvoyées en zone de rétention administrative dans l'attente d'une décision du tribunal. Ces familles sont gardées dans des zones d'attentes dont l'hygiène a déjà été dénoncée de nombreuses fois. La présence d'enfants questionne fortement quant au bon respect des droits humains. Une attention toute particulière est à porter sur la situation déshumanisante dénoncée en septembre 2022 par la Défenseure des droits et la Contrôleure des lieux de privation de liberté. Selon la directrice de l'ANAFÉ (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), les personnes placées en zone d'attention « ont reçu des bracelets avec des numéros et la police les appelait uniquement par leur numéro, en rajoutant des lettres pour les enfants, par exemple 8, 8a, 8b' ». Il s'agit d'une situation révoltante qu'il convient de régler au plus vite. Elle lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement compte engager pour la bonne prise en charge des familles sri-lankaises dans une logique de solidarité avec les collectivités et acteurs locaux, ainsi que pour le bon respect des droits humains.